

### **Comportement de tout bon navigateur et son engagement sur le Lac aux Sables :**

- Respecter les lois, codes et règlements régissant la conduite d'une embarcation et les limites d'alcool;
- Respecter la limite maximale de vitesse sur tout le lac aux Sables : 25 km/h;
- À circuler à plus de 150 mètres des zones de baignade et des rives ou si je ne peux l'éviter, à très basse vitesse;
- Respecter une distance de 150 mètres pour les activités nautiques créant des vagues pour diminuer les inconvénients (érosion des sols, le brassage des sédiments, nuisances à la faune et à la flore);
- Respecter une distance sécuritaire des autres utilisateurs selon leur nature (canot, kayak, chaloupe, voilier, nageurs, etc.) et je suis conscient que je suis responsable de la vague causée par mon embarcation;
- Disposer dans l'embarcation des équipements de sécurité obligatoires (VFI, extincteur, lampe de poche, écope, etc.);
- Interdire à quiconque de déverser des eaux usées provenant de mon embarcation dans le lac;
- Garder mon chien dans mon embarcation (interdiction de baigner les chiens);
- Respecter les droits des propriétaires riverains de ne pas prendre pied sur les berges que si j'en ai l'autorisation et j'évite les rassemblements;
- Respecter les consignes émises par les préposés des rampes de mise à l'eau, le personnel municipal et du camping, les patrouilleurs de la Patrouille nautique de Lac-aux-Sables, les policiers et garde-côtes;